



SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RUGBY COLLÉGIAL
CONFÉRENCE SUD-OUEST
Règlements de ligue 2024-2025

MISE À JOUR : 2024.08.21

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – RÈGLES DE JEU	4
1.1 Uniforme des étudiants·es-athlètes.....	4
1.1.1 Numérotation	4
1.1.2 Sécurité.....	4
1.1.3 Souliers.....	4
1.2 Nombre de changements permis	4
1.3 Mêlée ordonnée (scrummage).....	5
1.4 Touche.....	5
1.5 Plaquages.....	5
1.6 Zone technique	5
ARTICLE 2 – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DES PROGRAMMES SPORTIFS RSEQ	5
2.1 Étudiants·es-athlètes en uniforme.....	5
2.1.1 Format de jeu.....	6
2.1.2 Alignement.....	6
2.2 La durée des rencontres.....	6
2.2.1 Partie arrêtée.....	6
2.2.2 Prolongation durant les éliminatoires	6
2.3 Les juges de touche	6
2.4 Carton bleu	6
ARTICLE 3 – SANCTIONS	7
3.1 Les sanctions.....	7
3.2 Catégories de sanctions.....	7
3.3 Récidives.....	8
3.4 Fichier des suspensions	8
3.5 Cumul des cartons jaunes	8
ARTICLE 4 – CONDUITE ANTISPORTIVE.....	9
ARTICLE 5 – LIGUE FÉMININE (2024).....	9
5.1 Composition.....	9
5.2 Calendrier de la saison régulière.....	9
5.3 Classement de la saison régulière.....	9
5.4 Éliminatoires	9
ARTICLE 6 – LIGUE MASCULINE (2024).....	10
6.1 Composition.....	10

6.2	Calendrier de la saison régulière.....	10
6.3	Classement de la saison régulière.....	10
6.4	Éliminatoires.....	10
ARTICLE 7 – CLASSEMENT		10
7.1	Pointage	10
7.2	Affichage des résultats.....	10
ARTICLE 8 – RÉCOMPENSES		11
ARTICLE 9 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS		11
ARTICLE 10 – DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE.....		11
ARTICLE 11 – CHAMPIONNAT RÉGIONAL (2024).....		11
11.1	Organisation	11
11.2	Crédit d'organisation	11
ARTICLE 12 – ÉQUIPES D'ÉTOILES.....		11
ARTICLE 13 – ÉTHIQUE SPORTIVE		12
ANNEXE 1		13
ANNEXE 2		14
ANNEXE 3		15

ARTICLE 1 – RÈGLES DE JEU

Les règles du jeu en vigueur seront celles de World Rugby dans la catégorie -19 ans [(world.rugby)] édition la plus récente, sous réserve des présents règlements qui ont priorité.

1.1 Uniforme des étudiants·es-athlètes

1.1.1 Numérotation

Les gilets d'équipe devront être numérotés.

1.1.2 Sécurité

Tout·e étudiant·e-athlète doit obligatoirement porter un protecteur buccal. De plus, pour leur sécurité, tous les étudiants·es-athlètes doivent :

- Enlever tous les bijoux (piercing, bagues, montre, bracelets, etc.);
- Enlever les lunettes (seulement les lunettes validées par World Rugby sont autorisées);
- Enlever tout objet de plastique, métal ou autre (par exemple atèle rigide);
- Peuvent porter des protège-tibias dont les coins sont arrondis.

1.1.3 Souliers

Les souliers à crampons doivent être des crampons ronds. À défaut d'être ronds, ils ne doivent pas être dangereux, c'est-à-dire pointus, tranchant ou autres (les souliers de baseball sont défendus). Les souliers avec un crampon à la pointe du pied pourront être défendus si dangereux (tranchant, etc.).

1.2 Nombre de changements permis

Les substitutions seront illimitées. Les moments pour effectuer les changements sont :

- À la mi-temps;
- Pendant et après un temps d'arrêt de l'arbitre (avant une touche, avant une mêlée ou après un essai);
- Lors d'une blessure (quand un·e étudiant·e-athlète blessé·e sort du terrain).

Note : un·e étudiant·e-athlète ayant reçu un carton jaune ou rouge ne peut pas être remplacé.

1.3 Mêlée ordonnée (scrummage)

Les mêlées seront poussées de 1,5 mètre maximum, la réglementation de World Rugby pour les -19 ans sera en vigueur. Tous les étudiants·es-athlètes doivent être liés jusqu'à ce que le ballon soit sorti de la mêlée. L'arbitre a le droit de prendre la décision de passer les mêlées en simulant si la situation n'est pas sécuritaire. Le demi de mêlée défensif ne peut pas dépasser le milieu de la mêlée jusqu'à la libération du ballon.

1.4 Touche

L'alignement devra être composé d'au moins trois (3) étudiants·es-athlètes (pas de limite maximum), avec un (1) étudiant·e-athlète maximum comme relayeur.

L'utilisation de « lift » en touche est autorisée (2 joueurs soulèvent dans les airs 1 joueur sauteur). Les entraîneurs ou les entraîneuses seront vigilants à ce que le geste technique soit maîtrisé afin de veiller à la sécurité de l'étudiant·e-athlète sauteur.

1.5 Plaquages

La limite supérieure est en bas du sternum (voir l'illustration en Annexe 1). Pas de plaquages dangereux (renverser le porteur du ballon le bassin au-dessus des épaules) ni de mise en échec (charge à l'épaule).

Toutes actions dangereuses seront sanctionnées sévèrement. Les entraîneurs ou les entraîneuses devront s'assurer de porter une attention particulière à leurs éducatifs concernant les plaquages de rugby.

1.6 Zone technique

L'équipe à domicile sera responsable de la mise en place de la zone technique qui devra mesurer 10 mètres de long par 3 mètres de large, la zone devra se trouver à minimum 2 mètres de la ligne de touche.

Les deux équipes doivent être placées du même côté du terrain. Les étudiants·es-athlètes et les entraîneurs ou les entraîneuses devront rester dans cette zone technique.

1.7 Ballon

Les ballons doivent être reconnus par World Rugby et de taille #5.

ARTICLE 2 – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DES PROGRAMMES SPORTIFS RSEQ

2.1 Étudiants·es-athlètes en uniforme

Une équipe pourra avoir un nombre illimité d'étudiants·es-athlètes en uniforme pour disputer une partie. Cependant, un maximum de vingt-cinq (25) noms pourra être inscrit sur la feuille de pointage. Un minimum de treize (13) étudiants·es-athlètes doit être habillé pour participer à une partie (incluant 4 étudiants·es-athlètes aptes à jouer en première ligne).

2.1.1 Format de jeu

Sur le terrain, on jouera à douze (12) en féminin et en masculin.

2.1.2 Alignement

À la mi-temps, les entraîneurs ou les entraîneuses peuvent vérifier l'alignement de l'équipe adverse pour s'assurer que les étudiants·es-athlètes inscrits·es sont présents·es.

2.2 La durée des rencontres

La durée des rencontres sera de deux (2) fois trente-cinq (35) minutes avec un arrêt de cinq (5) minutes à la mi-temps.

2.2.1 Partie arrêtée

En cas de partie arrêtée avant la fin du temps réglementaire pour cause de force majeure, la procédure suivante sera appliquée :

- Si la partie est arrêtée avant le début de la 2^e demie, la partie devra être rejouée au complet;
- Si la partie est arrêtée pendant la 2^e demie, le pointage au moment de l'interruption de la partie sera considéré comme le résultat officiel de la partie.

2.2.2 Prolongation durant les éliminatoires

La prolongation durant les éliminatoires se fera selon la procédure établie à l'Annexe 2.

2.3 Les juges de touche

Durant la saison régulière, chaque équipe doit fournir un·e (1) juge de touche à chaque partie, à domicile comme à l'extérieur. Les juges de touche doivent avoir un minimum de connaissances des règles et doivent porter un maillot de couleur différente que celui de leur équipe. Pour les éliminatoires (demi-finales et finale), les juges de touche seront des arbitres fédérés.

2.4 Carton bleu

Dès qu'il y a un signalement par l'arbitre d'un comportement avec des signes de commotion cérébrale ou d'un impact significatif ou d'un mouvement brusque de la tête, le carton bleu est signifié à l'étudiant·e-athlète concerné puis est inscrit sur la feuille de pointage, ce qui entraîne de facto un retrait de la partie en cours pour une évaluation, protocole de gestion des commotions cérébrales ou protocole de retour au jeu, par le professionnel de la santé présent sur place.

Si à la suite de l'évaluation par le professionnel de la santé, celui-ci juge que l'étudiant·e-athlète ne présente pas de signaux d'alerte et/ou de symptômes fréquents, il doit en informer l'officiel et l'étudiant·e-athlète peut retourner sur le terrain pour la partie en cours.

Si à la suite de l'évaluation par le professionnel de la santé, celui-ci juge que l'étudiant·e-athlète présente des signaux d'alerte et/ou des symptômes fréquents, l'étudiant·e-athlète n'a pas l'autorisation de retourner sur le terrain et doit être soumis au protocole de gestion des commotions cérébrales.

Pour la saison 2024-2025, seul l'arbitre est habilité à présenter un carton bleu à un·e étudiant·e-athlète.

ARTICLE 3 – SANCTIONS

3.1 Les sanctions

Les sanctions comprennent, suivant le cas applicable, soit une interdiction de jouer un certain nombre de parties et pendant un certain laps de temps, soit toute mesure que le commissaire juge appropriée.

3.2 Catégories de sanctions

Sans limiter la généralité de ce qui précède, les sanctions pour l'expulsion d'un·e étudiant·e-athlète durant le cours d'une partie ou suivant le déroulement d'une partie seront établies de la manière suivante :

a) Abus physique envers l'officiel·le – Suspension indéfinie – décision du commissaire et comité de discipline de la FUS. Physical abuse of an official – Suspension indefinite - decision of the commissioner and disciplinary committee of the FUS.

b) Abus verbal envers l'officiel·le – de 2 à 4 parties. Verbal abuse of an official – from 2 to 4 games.

c) Abus verbal envers l'officiel·le après une expulsion – de 4 à 8 parties. Verbal abuse of an official after expulsion – from 4 to 8 games.

d) Menaces par gestes ou verbalement auprès de l'officiel·de la partie – de 2 à 4 parties. Threatening actions or words towards officials – from 2 to 4 games.

e) Frapper un·e adversaire avec la main, le bras, le coude, le poing, le genou ou la tête – de 2 à 4 parties. Striking another player with a hand, arm, elbow, fist, knee or head – from 2 to 4 games.

f) Piétiner un·e adversaire (un pied vers le bas ou deux pieds vers le bas) – de 3 à 5 parties. Stamping on an opponent (one foot downward or two feet downward) – from 3 to 5 games.

g) Coup de pied – de 4 à 8 parties. (élan horizontal d'un ou deux pieds vers l'adversaire). Kicking an opponent – from 4 to 8 games. (horizontal swinging of one or both feet at an opponent).

h) Plaquage dangereux d'un·e adversaire (incluant le plaquage avec bras tendu) – de 2 à 4 parties. Dangerous tackling of an opponent (including stiff arm tackle) – from 2 to 4 games.

i) Retenir, pousser ou obstruer un·e adversaire qui n'est pas en possession du ballon – de 1 à 3 parties. Holding, pushing or obstructing an opponent not holding the ball – from 1 to 3 games.

j) Charge dangereuse – de 2 à 4 parties. Dangerous charging – from 2 to 4 games.

k) Bagarres prolongées – de 4 à 8 parties. Prolonged fights – from 4 to 8 games.

l) Prise des parties génitales – de 4 à 8 parties. Genitals grabbing – from 4 to 8 games.

m) Mordre – de 4 à 8 parties. Biting – from 4 to 8 games.

n) Contact aux yeux ou près des yeux – de 4 à 8 parties. Contact with Eyes or Eye area (generally known as eye gouging) – from 4 to 8 games.

o) Cracher sur un·e adversaire – de 2 à 4 parties. Spitting at Players – from 2 to 4 games.

p) Abus verbal envers un·e adversaire – de 1 à 3 parties. Verbal abuse of players – from 1 to 3 games.

3.3 Récidives

Une seconde expulsion dans un délai de deux (2) ans suivant une expulsion double automatiquement les sanctions encourues.

Une troisième expulsion dans un délai de deux (2) ans suivant une expulsion entraîne une suspension automatique d'une année (365 jours).

3.4 Fichier des suspensions

Un fichier des suspensions est tenu par le commissaire afin d'administrer l'article 3.3 ci-dessus.

3.5 Cumul des cartons jaunes

Un·e étudiant·e-athlète recevant deux (2) cartons jaunes dans la même partie est expulsé de la partie et est suspendu une (1) partie.

Le cumul des cartons jaunes est sous la responsabilité de l'entraîneur ou de l'entraîneuse.

Un·e étudiant·e-athlète accumulant trois (3) cartons jaunes pendant la saison est automatiquement suspendu pour la prochaine partie de son équipe. Cependant, il peut terminer la partie.

Après un 5^e avertissement, il y aura une (1) autre partie de suspension automatique. Après chaque avertissement supplémentaire, un minimum d'une (1) partie de suspension automatique s'appliquera et le cas de l'étudiant·e-athlète sera jugé par le commissaire à chaque nouvelle sanction. Ces suspensions surviennent ipso facto, sans qu'un avis ne soit nécessaire.

ARTICLE 4 – CONDUITE ANTISPORTIVE

L'objectif recherché est de faire comprendre aux étudiants·es-athlètes qu'un comportement antisportif tel que propos raciste, langage injurieux, geste obscène ne sont pas tolérés dans le sport.

Il sera permis à l'entraîneur ou à l'entraîneuse de faire un remplacement temporaire pour sortir un·e étudiant·e-athlète fautif pour lui expliquer sa faute. L'étudiant·e-athlète pourra revenir au jeu par la suite.

ARTICLE 5 – LIGUE FÉMININE (2024)

5.1 Composition

En vue de la saison 2024-2025, la ligue de rugby collégial féminin est composée de cinq (5) formations : André-Laurendeau, Dawson, Héritage, John Abbott et Vanier.

5.2 Calendrier de la saison régulière

Le calendrier est élaboré selon la formule suivante : simple rotation plus deux (2) rencontres au hasard pour un total de six (6) rencontres par équipe.

5.3 Classement de la saison régulière

Les équipes sont réparties en une (1) seule section et sont regroupées sous un (1) seul classement cumulatif (rangs 1 à 5).

5.4 Éliminatoires

Les quatre (4) premières positions du classement cumulatif de la saison régulière participeront aux éliminatoires. Les demi-finales auront lieu au domicile des équipes les mieux semées.

Demi-finale : 4^e position contre 1^{re} position;

Demi-finale : 3^e position contre 2^e position.

Finale (or) : Gagnants des demi-finales

ARTICLE 6 – LIGUE MASCULINE (2024)

6.1 Composition

En vue de la saison 2024-2025, la ligue de rugby collégial masculin est composée de cinq (5) équipes : André-Laurendeau, Dawson, Jean-de-Brébeuf, John Abbott et Vanier.

6.2 Calendrier de la saison régulière

Le calendrier est élaboré selon la formule suivante : simple rotation plus deux (2) rencontres au hasard pour un total de six (6) rencontres par équipe.

6.3 Classement de la saison régulière

Les équipes sont réparties en une (1) seule section et sont regroupées sous un (1) seul classement cumulatif (rangs 1 à 5).

6.4 Éliminatoires

Les quatre (4) premières positions du classement cumulatif de la saison régulière participeront aux éliminatoires. Les demi-finales auront lieu au domicile des équipes les mieux semées.

Demi-finale : 4^e position contre 1^{re} position;

Demi-finale : 3^e position contre 2^e position.

Finale (or) : Gagnants des demi-finales

ARTICLE 7 – CLASSEMENT

7.1 Pointage

Les points sont alloués de la façon suivante :

- Quatre (4) points pour une victoire;
- Deux (2) points pour une partie nulle;
- Un (1) point pour une défaite par sept (7) points ou moins;
- Zéro (0) point pour une défaite par plus de sept (7) points.

Le pointage d'une victoire par forfait est de 28-0.

7.2 Affichage des résultats

Un écart de trente (30) points maximum sera affiché dans les résultats officiels.

ARTICLE 8 – RÉCOMPENSES

Une bannière de champions·nes régionaux·les ainsi que des médailles d'or seront remises à l'équipe remportant la finale. L'équipe finaliste se méritera des médailles d'argent.

ARTICLE 9 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS

À chaque rencontre, chaque équipe doit avoir un·e (1) thérapeute sportif (ou stagiaire) sur place. Si un collègue est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collègues avant le début de la saison.

ARTICLE 10 – DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE

Le collège hôte devra fournir les cordons des deux (2) côtés du terrain, et ce, à toutes les parties (cordon sécuritaire sur les deux côtés à au moins cinq (5) mètres de la ligne de touche). Ce cordon doit franchir la longueur du terrain (voir Annexe 3).

ARTICLE 11 – CHAMPIONNAT RÉGIONAL (2024)

11.1 Organisation

Pour la saison 2024-2025, le championnat régional (finales masculine et féminine) se tiendra le dimanche 10 novembre 2024 au Collège John Abbott.

11.2 Crédit d'organisation

Un crédit d'organisation de 200 \$ sera octroyé au collège organisateur du championnat régional incluant les deux (2) finales (féminine et masculine).

ARTICLE 12 – ÉQUIPES D'ÉTOILES

Les équipes choisiront les meilleurs étudiants·es-athlètes de leur ligue respective. Aucune partie ne sera jouée. Les modalités de sélection se trouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES D'ÉTOILES » qui est disponible sur la page web de la ligue :

Féminin : <https://rseq.ca/sports/rugby/collegial/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Masculin : <https://rseq.ca/sports/rugby/collegial/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

ARTICLE 13 – ÉTHIQUE SPORTIVE

Les entraîneurs devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Des gagnants en féminin et masculin seront couronnés. La procédure se trouve sur la page de la ligue au lien suivant :

Féminin : <https://rseq.ca/sports/rugby/collegial/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Masculin : <https://rseq.ca/sports/rugby/collegial/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.

ANNEXE 1



ANNEXE 2

PROLONGATION DURANT LES ÉLIMINATOIRES

Si les équipes ont le même nombre de points marqués après le temps réglementaire, deux (2) périodes complètes de dix (10) minutes chacune seront jouées. Il y aura une période de cinq (5) minutes de repos avant chaque période supplémentaire.

Si la partie est toujours égale après les deux (2) périodes supplémentaires, les deux (2) équipes nommeront cinq (5) botteurs. Les botteurs doivent être choisis parmi les athlètes sur le terrain à la fin de la 2^e période supplémentaire. On tirera au sort pour savoir quelle équipe débutera et les botteurs de chaque équipe alterneront. L'ordre des botteurs sera déterminé avant le début des bottés et tous les botteurs devront botter. Chaque botteur commencera à botter vers les buts depuis le centre du terrain, sur la ligne de vingt-deux (22) mètres. L'équipe réussissant le plus de bottés sera déclarée vainqueur.

Si l'égalité demeure, les mêmes joueurs devront refaire une tentative, mais cette fois sur les 15 mètres en partant de la touche (à gauche ou à droite selon le choix du joueur) à 22 mètres des poteaux. Cette séance sera à la mort subite, si un joueur perd son duel, la partie se termine.

ANNEXE 3

NORMES MINIMALES POUR LES PARTIES DE LIGUE

Les dimensions de la surface de jeu seront approximativement :

- Rugby à 12 étudiants-es-athlètes : 60 verges X 100 verges

Si les terrains sont lignés pour du rugby, ces dimensions auront priorité.

Selon les terrains, la ligne blanche de football peut être utilisée comme ligne de touche. Dans ce cas, 5m (approx.) est déterminé par l'arbitre à chaque touche.

Lorsque le terrain le permet (assez d'espace entre la ligne de touche et les obstacles comme des bancs, estrades, minimalement 3 mètres), la ligne jaune de soccer peut être utilisée. Dans ce cas, le 5m est déterminé par la partie intérieure de la ligne blanche (touche) de football.